

LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

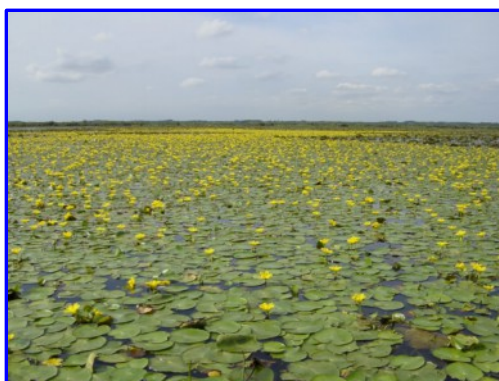
Fiche n° 14

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le contexte de la gestion des niveaux du lac de Grand-lieu

La masse d'eau "lac de Grand-lieu" est classée par le SDAGE en objectif "bon état écologique en 2027". Cette masse d'eau est actuellement classée en "très mauvais état écologique" (évaluation 2011) en raison de l'inadaptation du référentiel d'évaluation DCE du bon état des plans d'eau aux caractéristiques écologiques particulière de ce lac unique en France.

Parallèlement le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale a fixé comme objectif "d'atteindre un bon état de conservation à long terme de l'écosystème Grand-lieu" avec la conservation des espèces patrimoniales, le rétablissement d'une dynamique des milieux conduisant à une bonne qualité biologique et chimique des eaux. Cette dynamique des milieux est étroitement liée à la gestion des niveaux d'eau du lac.



Le décret ministériel portant création de la RNN Lac de Grand-lieu précise dans son article 11 que "*le règlement du régime des eaux est arrêté sur proposition du préfet par le ministre*"

L'arrêté ministériel du 28/03/1996 a fixé des niveaux de référence qui ont été revus en 2002 par le biais d'une courbe expérimentale qui a été reconduite d'année en année de façon tacite sans évaluation des incidences.



Le constat partagé ce jour est que la gestion des niveaux d'eau du lac sur la base de la courbe expérimentale de 2002 n'a pas permis d'atteindre les objectifs de conservation du patrimoine naturel de la réserve naturelle nationale (RNN) du lac de Grand-lieu avec une insatisfaction des usagers vis à vis de la gestion des niveaux d'eau.

Par ailleurs, le conseil scientifique de la RNN de Grandlieu préconise un mode de gestion basé sur une plus grande variation inter-annuelle des niveaux d'eau en tenant compte des conditions hydro-climatiques et des manœuvres induisant des variations progressives des niveaux du lac.

Vers un nouveau règlement d'eau

L'étude pilotée par la DREAL, dans le cadre d'une concertation avec les gestionnaires, les usagers et l'Etat, lancée en 2013 a été finalisée en 2014. Elle propose une modalité de gestion des niveaux d'eau devant permettre d'obtenir une grande variabilité des niveaux d'eau au printemps et à l'été.

Cette étude se base sur une modélisation du fonctionnement hydraulique du lac et des exutoires. Des indicateurs biologiques ont aussi été proposés afin d'évaluer l'impact de la mise en place de cette nouvelle gestion des niveaux d'eau.

Un arrêté de règlement d'eau doit être signé au cours du premier trimestre 2015.

Bilan 2014

Un arrêté provisoire fixant les niveaux d'eau a été pris après concertation avec la cellule de gestion
Finalisation de l'étude de modélisation
Proposition de gestion des niveaux d'eau

Objectifs 2015

Signature d'un arrêté de règlement d'eau
Validation des indicateurs de suivi écologique

Un arrêté préfectoral a déterminé dès 2013 des niveaux de gestion transitoire, en introduisant une légère variabilité en relation avec la pluviométrie. Cet arrêté a été reconduit en 2014 dans l'attente des conclusions de l'étude sur le nouveau règlement d'eau.